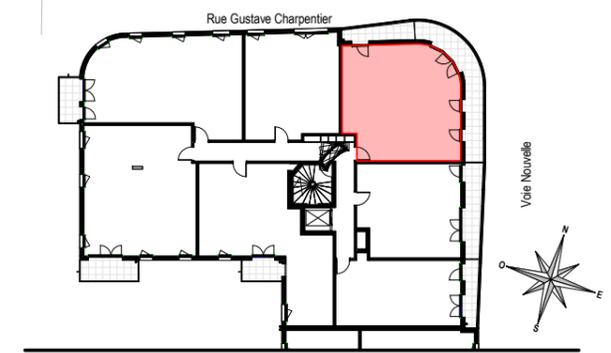


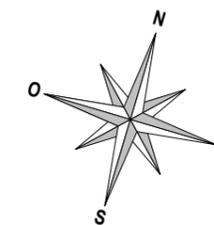
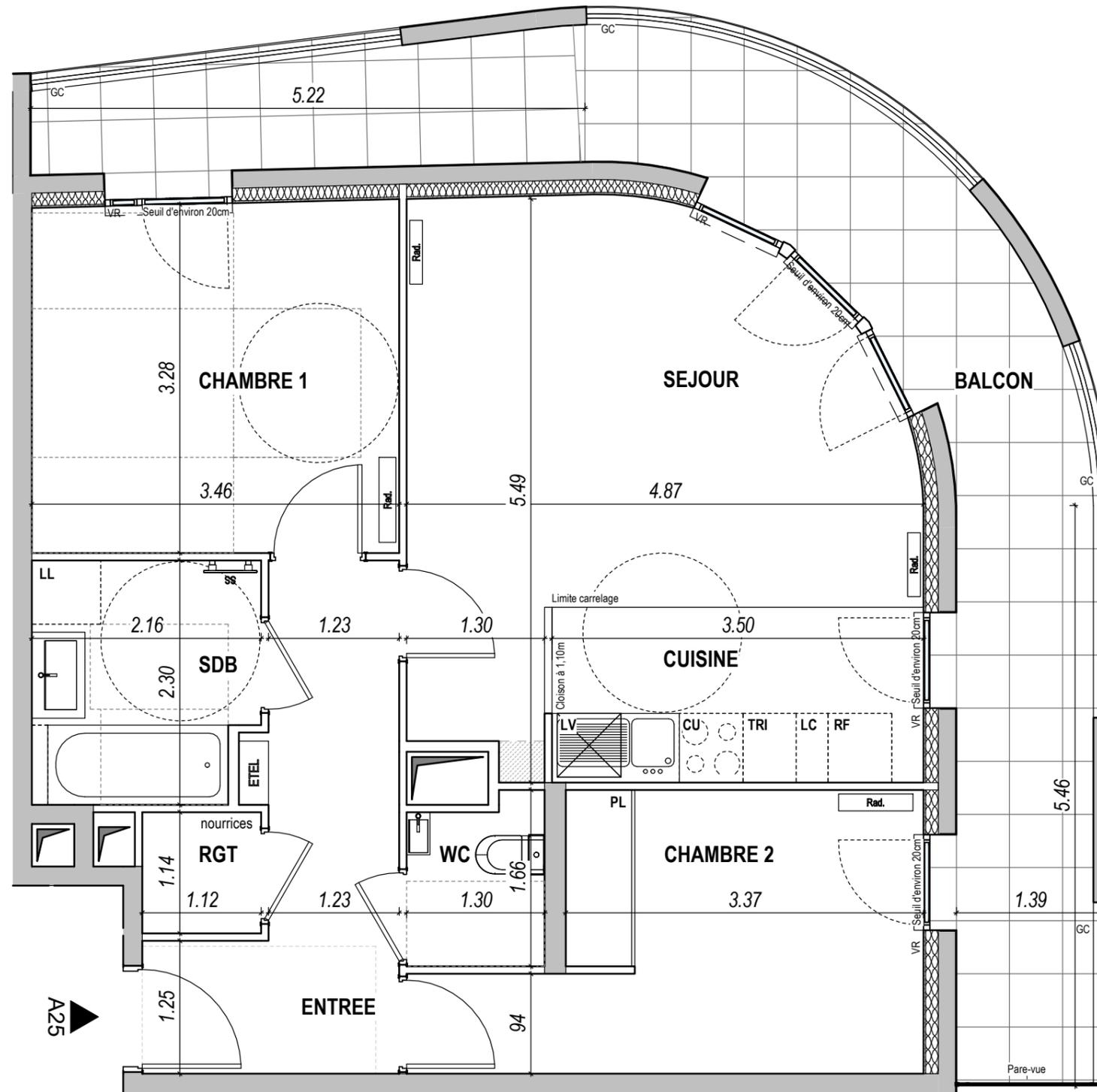
# SAISON 1

131 - 139 RUE PAUL HOCHART  
L'HAY-LES-ROSES



## HALL A

APPARTEMENT DE 3 PIÈCES  
N° A25 au 2ème étage



ENTREE	3.02 m <sup>2</sup>
SEJOUR - CUISINE	24.41 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.38 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.36 m <sup>2</sup>
SDB	4.74 m <sup>2</sup>
WC	1.98 m <sup>2</sup>
RGT	1.28 m <sup>2</sup>
DGT	4.40 m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE TOTALE 61.57 m<sup>2</sup>**

BALCON 20.65 m<sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES 82.22 m<sup>2</sup>**

### LÉGENDE

AV	Allège Vitrée	SS	Sèche Serviette
VR	Volet Roulant	RAD	Radiateur
GC	Garde-corps	RF	Réfrigérateur
⊘	Soffite / faux-plafond	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp. technique élect. du logement	LL	Lave-linge
PL	Placard	CUI	Cuisson
LC	Linéaire complémentaire	TRI	Tri sélectif
		— —	Retombée de poutre

Indice

Echelle : 0 1 2 3

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques et sanitaires, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Le dessin des dalles sur plots des terrasses et balcons est indicatif.